

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO SMP 818

Révision: 23.01.2026

Code du produit: 418000000

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

EGO SMP 818

Groupe du produit: Polymères MS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Mastic

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	EGO Dichtstoffwerke GmbH & Co. Betriebs KG	
Rue:	Kaltenbrunn 27	
Lieu:	D-82467 Garmisch-Partenkirchen	
Téléphone:	+49 (0)8821 956 90	Téléfax: +49 (0)8821 956 990
E-mail:	info@ego.de	
Interlocuteur:	Laboratoire	
E-mail:	EGO-Labor@ego.de	
Internet:	www.ego.de	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0)8821 956 960 (Lu-Je: 9-16 heures, Ve: 9-13 heures)
en allemand et anglais

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Mentions de danger**

EUH208	Contient le principe actif biocide "2-octyl-2H-isothiazol-3-one" pour la protection contre les moisissures. Tenir hors de la portée des enfants. Contient 2-octyl-2H-isothiazol-3-one, Trimethoxyvinylsilan. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Pas de risques spéciaux à signaler.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

préparation avec MS polymère, matière de remplissage et matières auxiliaires

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO SMP 818

Révision: 23.01.2026

Code du produit: 418000000

Page 2 de 11

Composants pertinents

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
2768-02-7	Trimethoxyvinylsilan			< 1 %
	220-449-8		01-2119513215-52	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Skin Sens. 1B; H226 H332 H317			
26530-20-1	2-octyl-2H-isothiazol-3-one			< 0,0015 %
	247-761-7	613-112-00-5		
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H330 H311 H301 H314 H318 H317 H400 H410 EUH071			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
2768-02-7	220-449-8	Trimethoxyvinylsilan	< 1 %
	par inhalation: CL50 = 16,8 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 3200 mg/kg; par voie orale: DL50 = 7120 mg/kg		
26530-20-1	247-761-7	2-octyl-2H-isothiazol-3-one	< 0,0015 %
	par inhalation: ATE 0,27 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE 311 mg/kg; par voie orale: ATE 125 mg/kg Skin Sens. 1A; H317: >= 0,0015 - 100 Aquatic Acute 1; H400: M=100 Aquatic Chronic 1; H410: M=100		

Information supplémentaire

Les réglages de couleur claire de ce produit contiennent du dioxyde de titane. Faites attention à une utilisation appropriée. Voir plus d'informations dans les sections 6.1 et 7.1.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

Changer les vêtements imprégnés.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'emballage, l'étiquette ou la fiche de données de sécurité).

Après inhalation

Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Enlever mécaniquement (p. ex. éponger les parties de la peau affectées avec du coton ou de la cellulose) et laver ensuite abondamment avec de l'eau et un détergent doux.

Après contact avec les yeux

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'emballage, l'étiquette ou la fiche de données de sécurité).

Produits de décomposition qui peuvent se dégager en cas d'hydrolyse: Méthanol

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun à notre connaissance.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO SMP 818

Révision: 23.01.2026

Code du produit: 418000000

Page 3 de 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse. Poudre sèche d'extinction. Dioxyde de carbone (CO2). Eau pulvérisée.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées : Dioxyde de carbone (CO2), Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Vêtement de protection. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Porter un vêtement de protection approprié.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate.

Si le produit séché est retiré mécaniquement, les particules respirables de dioxyde de titane peuvent être pulvérisées. Un masque de type FFP3 (poussières fines, EN 149) doit donc être porté pour protéger les voies respiratoires.

Pour les non-secouristes

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection individuel

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Couvrez les égouts.

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Recueillir mécaniquement. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Nettoyage avec white-spirit possible.

Autres informations

Assurer une ventilation adéquate.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO SMP 818

Révision: 23.01.2026

Code du produit: 418000000

Page 4 de 11

Consignes pour une manipulation sans danger

Assurer une aération suffisante. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Un masque de type FFP3 (poussières fines, EN 149) doit être porté lors de l'élimination des résidus de produits séchés.

Préventions des incendies et explosion

Pas de précautions spéciales.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Non demandé.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les conteneurs secs et hermétiquement fermés pour empêcher l'absorption d'humidité et la contamination.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mastic

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
67-56-1	Méthanol	200 1000	260 1300		VME (8 h) VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

Nº CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
67-56-1	Méthanol; Alcool méthylique	Méthanol	15 mg/l	Urine	en fin de poste

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation	Milieu environnemental	Valeur
2768-02-7	Trimethoxyvinylsilan	Eau douce	0,34 mg/l
		Eau douce (rejets discontinus)	3,4 mg/l
		Eau de mer	0,034 mg/l
		Sédiment d'eau douce	0,27 mg/kg
		Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	110 mg/l
		Sol	0,046 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO SMP 818

Révision: 23.01.2026

Code du produit: 418000000

Page 5 de 11

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité

Protection des mains

Éviter le contact avec la peau.

Gants de protection conformes à EN 374. Matière appropriée: caoutchouc butyle, Caoutchouc nitrile, PVC, Chloroprène, Caoutchouc fluoré, Caoutchouc Naturel.

Temps d'utilisation >480 minutes

Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection de la peau

Vêtement de protection

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Veiller à une ventilation adéquate.

Protection contre les risques thermiques

Ne pas chauffer le produit.

En cas d'incendie: Vêtements résistant au feu

Gants résistant aux basses températures: non demandé

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Pâte
Couleur:	divers
Odeur:	inodore
Point de fusion/point de congélation:	indéterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	indéterminé
Inflammabilité:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	indéterminé
Limite supérieure d'explosivité:	indéterminé
Point d'éclair:	indéterminé
Température d'auto-inflammation:	indéterminé
Température de décomposition:	indéterminé
pH-Valeur:	indéterminé
Viscosité cinématique:	indéterminé
Hydrosolubilité:	insoluble
Pression de vapeur:	indéterminé
Densité:	env. 1,4 g/cm ³
Caractéristiques des particules:	non applicable

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Le produit: non explosif.

Température d'inflammation spontanée
solide:

n'est pas auto-inflammable

Autres caractéristiques de sécurité

Viscosité dynamique:

indéterminé

Information supplémentaire

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO SMP 818

Révision: 23.01.2026

Code du produit: 418000000

Page 6 de 11

Le produit: n'est pas auto-inflammable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.2. Stabilité chimique**

Ce produit est chimiquement stable.

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Exposition à l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Aucun à notre connaissance.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun à notre connaissance.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
2768-02-7	Trimethoxyvinylsilan					
	orale	DL50 mg/kg	7120	rat	OCDE Ligne directrice 401	
	cutanée	DL50 mg/kg	3200	lapin	OCDE Ligne directrice 402	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	16,8 mg/l	rat	OCDE Ligne directrice 403	
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1,5 mg/l			
26530-20-1	2-octyl-2H-isothiazol-3-one					
	orale	ATE 125 mg/kg				
	cutanée	ATE 311 mg/kg				
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,27 mg/l				

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Aucun à notre connaissance.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aucun à notre connaissance.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO SMP 818

Révision: 23.01.2026

Code du produit: 418000000

Page 7 de 11

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aucun à notre connaissance.

Danger par aspiration

Aucun à notre connaissance.

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec la peau

Expériences tirées de la pratique

Aucun à notre connaissance.

11.2. Informations sur les autres dangers**Information supplémentaire**

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Nº CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
2768-02-7	Trimethoxyvinylsilan					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	191 mg/l	96 h Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	169 mg/l	48 h Daphnia magna		
	Toxicité pour les algues	NOEC	25 mg/l	3 d Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	28 mg/l	21 d Daphnia magna		

12.2. Persistance et dégradabilité

Nº CAS	Substance					
	Méthode		Valeur	d	Source	
	Évaluation					
2768-02-7	Trimethoxyvinylsilan					
			51 %	28		
	Facilement biodégradable.					

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ces informations ne sont pas disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Ces informations ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO SMP 818

Révision: 23.01.2026

Code du produit: 418000000

Page 8 de 11

Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

no

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO SMP 818

Révision: 23.01.2026

Code du produit: 418000000

Page 9 de 11

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 69, Inscription 75

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO SMP 818

Révision: 23.01.2026

Code du produit: 418000000

Page 10 de 11

Abréviations et acronymes

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables, catégorie de danger 3
Acute Tox. 2: Toxicité aiguë, catégorie de danger 2
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë, catégorie de danger 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4
Skin Corr. 1: Corrosion cutanée, catégorie de danger 1
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1
Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1A
Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1B
Aquatic Acute 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité aiguë 1
Aquatic Chronic 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 1
CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
VOC: Volatile Organic Compounds
SVHC: Substance of Very High Concern

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO SMP 818

Révision: 23.01.2026

Code du produit: 418000000

Page 11 de 11

H410	Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
EUH208	Contient le principe actif biocide "2-octyl-2H-isothiazol-3-one" pour la protection contre les moisissures. Tenir hors de la portée des enfants. Contient 2-octyl-2H-isothiazol-3-one, Trimethoxyvinylsilan. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Information supplémentaire

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)